



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET MOBILITE  
Direction des Infrastructures et des Transports  
Direction Adjointe à la Conduite d'Opérations  
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Affaire suivie par : Amaury BAVIERE  
Mail : amaury.baviere@oise.fr  
Tél. : 03.44.10 70 29

Beauvais, le 24 NOV. 2025

Objet : Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CIRES-LES-MELLO / Suite Notification

Monsieur le Maire,

Par un courrier reçu le 30 octobre 2025, vous avez bien voulu me notifier le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et je vous en remercie.

Cette procédure vise à adapter certaines règles d'urbanisme aux évolutions constatées ou à venir du tissu bâti.

En zone UA, les règles d'implantation des constructions sont assouplies. La contiguïté à une limite séparative devient une possibilité et non plus une obligation. En zone UD, les toitures terrasses sont désormais autorisées pour les constructions neuves et deviennent obligatoires dans la zone UDc avec une hauteur maximale fixée à 12 mètres mesurés à partir de l'acrotère. En zone UE, la hauteur maximale des constructions est portée de 15 à 20 mètres au faîte.

Concernant le règlement graphique, la parcelle cadastrée AI n°10 est reclassée de la zone UC vers la zone UDc afin d'assurer la cohérence entre le zonage et le projet de logements sociaux envisagé. Enfin, les emplacements réservés n°4, 5 et 8 relatifs à des projets abandonnés sont supprimés.

Après une étude attentive du dossier transmis, j'ai l'honneur de vous informer que la modification envisagée n'appelle aucune remarque particulière sur les domaines relevant des compétences du Département.

ooo

En tant que Personne Publique Associée, je vous confirme le souhait d'être invitée aux prochaines réunions dédiées au PLU et vous prie d'adresser les prochaines correspondances relatives au document d'urbanisme à l'adresse mail suivante : [bureau.urbanisme@oise.fr](mailto:bureau.urbanisme@oise.fr).

Je vous remercie également de bien vouloir m'adresser, dès que vous l'aurez approuvée et rendue exécutoire, un exemplaire de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CIRES-LES-MELLO (sur support numérique au format PDF et données graphiques au standard CNIG-PLU).

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,  
Aménagement Durable, Environnement et Mobilité



Lionel BOSSIER